

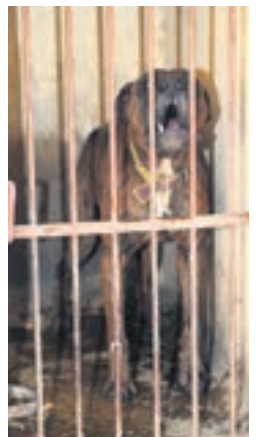
ENQUÊTE

Aux anciens abattoirs, l'inévitable

• 15.000 animaux tués et incinérés l'année passée à Casablanca

• Le phénomène est alarmant dans les quartiers périphériques

VENDREDI 20 février. L'odeur de «chair» calcinée était encore suffocante dans ce lieu à la fois lugubre et glacial. Pourtant, l'incinération des chiens errants, après la mise à mort, se fait deux fois par semaine : le mardi et le jeudi. Il n'empêche que dans cet incinérateur installé dans les anciens abattoirs de Hay Mohammadi, les restes et cendres



Pour Dr Mustapha Sabir: «l'euthanasie et l'incinération des chiens errants sont effectuées dans les anciens abattoirs de Hay Mohammadi à raison de deux fois par semaine»



de chiens étaient toujours visibles. Dans la cour, d'autres animaux condamnés au même sort attendent de passer au crématoire. Ici un pitbull qui a été utilisé dans des agressions, non loin une femelle atteinte de la rage sera à jamais endormie... avec ses chiots. C'est là où s'éteint la vie des chiens errants car, jugés dangereux pour la santé publique. Et la technique est expéditive: piqûre puis incinération. La décision appartient aux services municipaux de Casablanca dont dépend la fourrière.

Il faut rappeler que le Maroc s'est déjà doté d'une loi anti-pitbull. Le texte va plus loin en imposant la traçabilité de toutes les races, la vaccination, la stérilisation ainsi que l'identification des propriétaires. Les responsables de la fourrière accordent un délai de 48 heures pour que les maîtres récupèrent leurs bêtes capturées. A défaut, les animaux passent à l'incinérateur après

l'euthanasie. Le règlement est clair: tout chien n'ayant ni collier ni muselière est éliminé aussitôt. C'est l'UMPA (Union marocaine pour la protection des animaux) qui supervise l'euthanasie. «Elle est effectuée après autorisation du directeur des abattoirs via un vétérinaire pour des raisons humanitaires», explique Elise Baron, responsable de l'UMPA. C'est le Docteur Vétérinaire Rachid Bagachoul, président de l'UMPA qui se charge de cette mission. Auparavant, les animaux étaient euthanasiés avec de la strychnine (puissant poison). Les chiens mouraient avec des souffrances atroces et parfois, l'insuffisance de la dose les faisait agoniser durant plusieurs heures.

Avec l'interdiction de la strychnine, c'est le recours désormais au Doléthal, un puissant anesthésique. «L'effet est immédiat, puisque l'animal sombre immédiatement dans le coma pour rendre l'âme à

«Permis de tuer»

LA fonction de capture et de mise à mort des chiens errants est régie par la Charte Communale et la circulaire interministérielle N° 5837 du 14/11/2003 relative à la lutte contre la rage. C'est sur ces bases que la Commune Urbaine de Casablanca (CUC) s'est engagée dans un «Plan national de lutte contre la rage». Elle s'occupe du ramassage et l'abattage des chiens errants dans le périmètre urbain de la ville de Casablanca et de la prise en charge de la vaccination des personnes mordues.

Il faut relever que le travail des capteurs est très difficile et dangereux avec des animaux dont la maladie est inconnue. Aussi, les autorités policières peuvent faire appel aux employés de la commune pour se débarrasser des chiens «saisis» avec leurs maîtres dealers ou agresseurs. Les moyens humains et matériels mis à la disposition du service vétérinaire restent limités: huit chauffeurs/capteurs, quatre aides et trois agents d'entretien de la fourrière animale. S'ajoutent également un agent en charge de l'incinération des cadavres et trois autres qui s'occupent de l'alimentation des animaux mis en fourrière dans l'attente de leurs maîtres. En termes de logistique, le service dispose de huit véhicules utilitaires. □

extermination des chiens errants

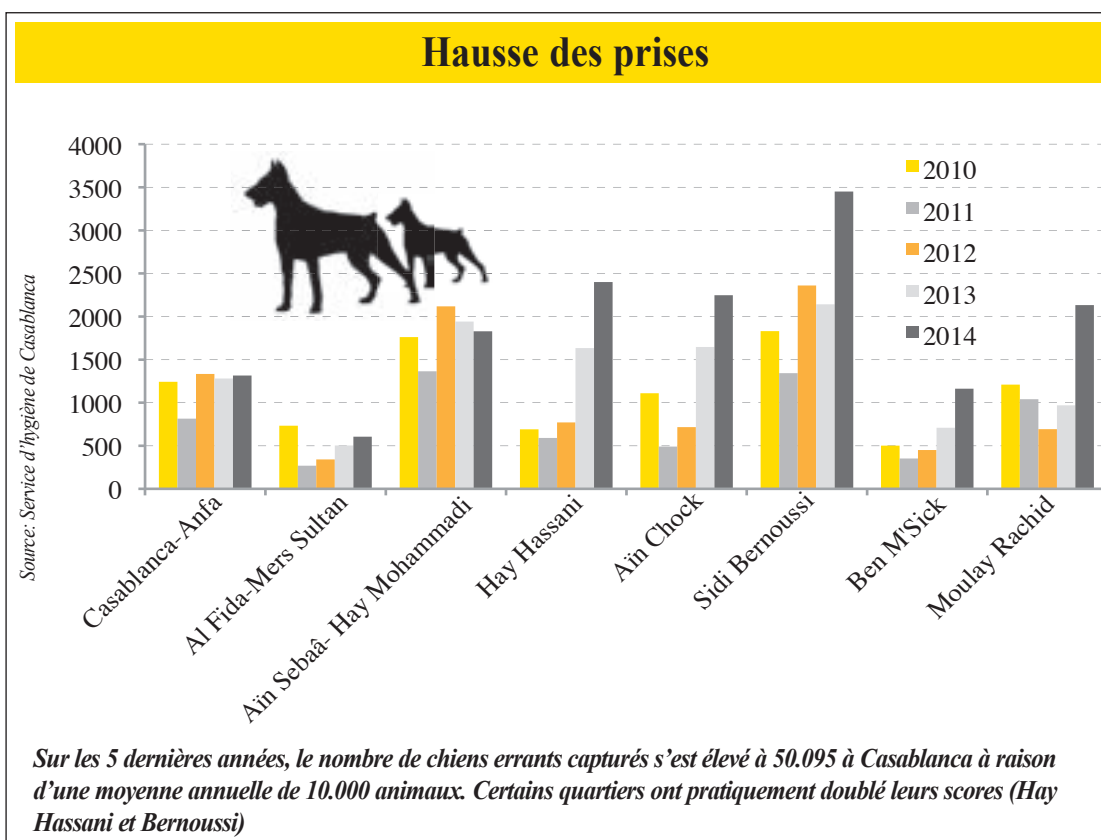


La capture des chiens errants n'est pas une mince affaire. Elle peut se révéler périlleuse pour les préposés à la tâche. Souvent, l'opération nécessite l'intervention de deux captureurs rompus à ce genre d'exercice. Le processus commence par la capture pour se terminer dans l'incinérateur des anciens abattoirs de Hay Mohammadi

jamais...sans souffrances», est-il constaté.

Le phénomène des chiens errants dans les quartiers populaires de Casablanca représente un grand danger pour les habitants. Leur prolifération inquiète. Rien que sur le mois de janvier dernier, pas moins de 1.055 chiens errants ont été capturés dans les divers quartiers. L'année passée le nombre a culminé à 15.144 et sur cinq ans, il a dépassé les 50.000.

L'explosion urbaine et l'extension des constructions au détriment des terres agricoles expliquent cette prolifération, d'après le Dr Mustapha Sabir, président du Conseil régional du centre de l'Ordre des vétérinaires et président de l'Association nationale des vétérinaires



communaux. Le phénomène est en effet, plus manifeste dans les quartiers périphériques. Sidi Moumen, Oukacha, Bernoussi et Hay Moulay Rachid enregistrent des records. C'est dans ces quartiers où les voitures de la municipalité ramassent le plus de chiens errants. Les conditions de capture et d'enfermement des animaux ne sont pas faciles. Ils sont capturés à l'aide d'une canne avec un grand nœud et jetés dans les véhicules de la fourrière. L'opération nécessite parfois l'intervention de deux personnes pour maîtriser l'animal, souvent suite à des alertes émises par des habitants. Mais des campagnes «d'assainissement» s'opèrent généralement à l'occasion d'événements ou de visites de hautes personnalités nationales ou étrangères dans la ville. □

Fatim-Zahra TOHRY

ENQUÊTE

Le SOS de l'association Hanane

• Un refuge de chiens perdus en mal de protection

• Le «gîte» menacé de fermeture, faute de moyens

DIFFICILE de trouver le refuge des chiens perdus. C'est dans un dédale de pistes reliant des terres agricoles à la route d'El Jadida, au niveau du km 23, que commence l'itinéraire en allant vers Oulad Azzouz via Dar Bouazza. Le raccourci ne peut être tenté qu'à travers le GPS. C'est dans un paysage verdoyant que l'Association Hanane pour la protection des animaux et de l'environnement (Ahpae) a élu domicile. Hanane Abdelmouttalib, sa présidente fondatrice lance un appel aux âmes charitables pour venir en aide aux animaux qu'elle héberge. Ceci, après avoir frappé à toutes les portes d'institutionnels publics et privés. Aujourd'hui, le refuge est menacé de fermeture, faute de moyens financiers. Le seul appui à sa cause demeure le Collectif international de soutien aux associations marocaines de protection animale (SAMPA) basé en France qui a adressé une requête auprès des autorités marocaines. Le site de l'association (<http://www.ahpae-maroc.com>) indique: «Notre refuge est au complet et nous ne pouvons plus accueillir d'animaux. Merci de votre compréhension».

Un appel aux dons est lancé afin de permettre aux animaux du refuge de ne pas trop souffrir du froid cet hiver. Couvertures, serviettes, tapis, bâches, palettes, chauffage

d'appoint, foin... tout peut servir à soulager les animaux. Des matériaux de construction tels le ciment, le sable, le bois de récupération sont également les bienvenus pour permettre quelques réparations.

Avec des locaux relativement aménagés, ces animaux auront plus de confort. «Justement pour survivre, ce refuge a besoin de subventions et d'un terrain à titre gracieux», fait savoir Hanane. Elle envoie du courrier, communique via son compte social et sollicite les services compétents pour sensibiliser sur l'urgence de la protection des animaux. A ce jour, la responsable paie un loyer de 3.000 DH et son budget mensuel tourne autour d'un peu plus de 10.000 DH. C'est un petit budget vu le nombre de bêtes dont elle s'occupe : 131 chiens et 40 chats dont la majorité est âgée, malvoyante ou malade. Avec un déficit cruel de box et de chatteries.

L'équipe de Hanane intervient sur le terrain chaque fois qu'un animal est en danger ou accidenté sur tout le secteur de Casablanca. Créée le 16 mars 2005, l'association Ahpae fait tout pour améliorer les conditions des animaux de la rue. Elle agit directement sur le terrain (enquêtes suite aux mauvais traitements, actes de cruauté...). Son travail se fait en collaboration avec les autorités publiques (commissariats, brigades de la Gendarmerie) mais aussi avec certains vétérinaires bénévoles. Pour limiter la prolifération d'animaux errants, des campagnes de stérilisation sont effectuées. C'est de cette manière que les naissances peuvent être contrôlées. Il faut savoir aussi que la vaccination protège contre la rage.

Le soutien émane aussi de la SPANA Maroc (La Société Protectrice des Animaux et de la Nature) et du service vétérinaire de Casablanca, sans oublier l'aide de bénévoles et d'associations à l'étranger. □

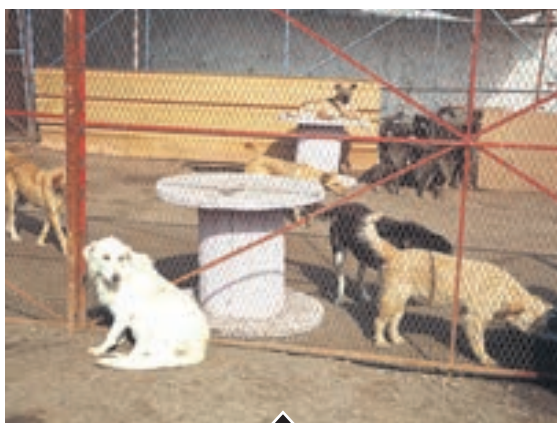
Fatim-Zahra TOHRY
Photos Ahmed Jarfi



«Quelle était la joie de ces animaux en recevant de la visite (NDLR, l'équipe de L'Economiste)», s'exclame Hanane Abdelmouttalib, présidente fondatrice de l'Association Hanane pour la protection des animaux et de l'environnement (AHPAE). Hanane travaille avec le peu de moyens qu'elle reçoit surtout des donateurs pour soigner, stériliser et vacciner les chiens et les chats. Aujourd'hui, elle lance un appel de détresse



Deux employés dont Nabil se chargent de l'entretien du refuge et s'occupent quotidiennement des animaux avec beaucoup d'efficacité et de tendresse.



Les dons reçus sont utilisés pour payer les salariés, la nourriture, les frais vétérinaires, l'entretien du refuge Et la liste est longue



La stérilisation est aussi mise à contribution pour limiter les naissances et donc le risque de prolifération d'animaux errants.